

2012

Le jugement de takfir sur un individu spécifique ne revient qu'aux savants enracinés dans la science 5



Mehdi Abou 'Abdir-Rahmân

www.spfbirmingham.com

12/31/2012

Toute les louanges reviennent à Allah; nous Le louons et demandons Son aide et nous cherchons refuge en Lui contre nos propres maux et contre nos mauvaises actions; celui qu'Allah guide personne ne peut l'égarer et celui qu'Allah égare personne ne peut le guider.

J'atteste qu'il n'y a de divinité adorée avec vérité qu'Allah, Lui Seul : Il n'a aucun associé, et j'atteste que Mohammad صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ est Son serviteur et Son Messager.

La (traduction du sens de la) parole d'Allah dit :

"Ô les croyants ! Craignez Allah comme Il doit être craint. Et ne mourez qu'en pleine soumission."

[Ali 'Imrân : 3 : 102]

La (traduction du sens de la) parole d'Allah dit :

"Ô Hommes ! Craignez votre Seigneur qui vous a créés d'un seul être, et a créé de celui-ci son épouse, et qui de ces deux-là a fait répandre (sur la terre) beaucoup d'hommes et de femmes. Craignez Allah au Nom duquel vous vous implorez les uns les autres, et craignez Allah de rompre les liens du sang. Certes Allah vous observe parfaitement."

[An-Nisâ : 4 : 1]

La (traduction du sens de la) parole d'Allah dit :

"Ô vous qui croyez ! Craignez Allah et parlez avec droiture, afin qu'Il améliore vos actions et vous pardonne vos péchés. Quiconque obéit à Allah et à Son messager obtient certes une grande réussite."

[Al-Ahzâb : 33 : 71-72]

Ensuite :

La meilleure parole est la parole d'Allah et la meilleure guidance est la guidance de Mohammad صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ. Les pires choses sont celles qui sont inventées (dans la religion), et toutes les choses inventées (dans la religion), sont des innovations (religieuses), et toutes les innovations (religieuses) sont des égarements, et tous les égarements sont en Enfer. Ceci étant dit:

Voici une autre parole du grand savant le noble Cheikh Sâlih bnou Fawzân bni 'Abdillâh Al-Fawzân qu'Allah le préserve où il stipule clairement que le fait de juger un individu spécifique comme étant mécréant ne revient qu'aux savants enracinés dans la science et aux juges dans les tribunaux religieux :

La question suivante lui fut posée :

"Celui qui pose la question dit : Votre éminence, qu'Allah vous facilite (le bien) : qui est-ce qui juge l'individu comme étant mécréant ?"

La réponse du noble cheikh :

"Ceux qui jugent sont les gens de science et de clairvoyance qui connaissent les jugements et les appliquent correctement et ce ne sont pas les gens de la masse ou ceux qui font les savants ou les gens des

passions. Les seuls qui jugent à ce sujet sont les gens de science et de clairvoyance.

Ils jugent un individu spécifique comme étant mécréant après qu'il ait cru : il faut obligatoirement qu'ils soient des gens de science et des gens clairvoyants.

La personne spécifique il faut obligatoirement lui présenter les preuves chez le juge car il se peut qu'elle ait une excuse, il se peut qu'elle ait une mauvaise interprétation et il se peut...

C'est obligatoire ! L'individu spécifique n'est jugé comme étant mécréant que chez le juge au sein du tribunal religieux.

Quant à la généralité de dire : "Celui qui a fait telle chose est un mécréant" "Celui qui fait telle chose, celui qui invoque autre qu'Allah, celui qui associe à Allah, celui qui immole (une bête) pour autre qu'Allah est un mécréant" de manière générale oui alors on juge mécréant de manière générale mais l'individu spécifique alors non ! Il n'est jugé mécréant que chez le juge car il se peut qu'il ait une excuse : il se peut qu'il soit ignorant, il se peut qu'il soit contraint, il se peut qu'il ait une excuse. Il faut donc absolument cela chez le juge."

Source :

<http://www.youtube.com/watch?v=pFwohs6kn0o&feature=related>